



Gabarit de libre passage pour voies étroites

Pour la représentation de voies étroites d'écartement compris entre 650 et 1250 mm¹⁾, la présente norme définit le contour à l'intérieur duquel ne doit s'engager aucun obstacle fixe pour que la circulation des véhicules soit assurée sans heurts.

Sur les voies électrifiées par caténaire le contour de libre passage est à agrandir autant que de besoin (voir NEM 201 et 202).

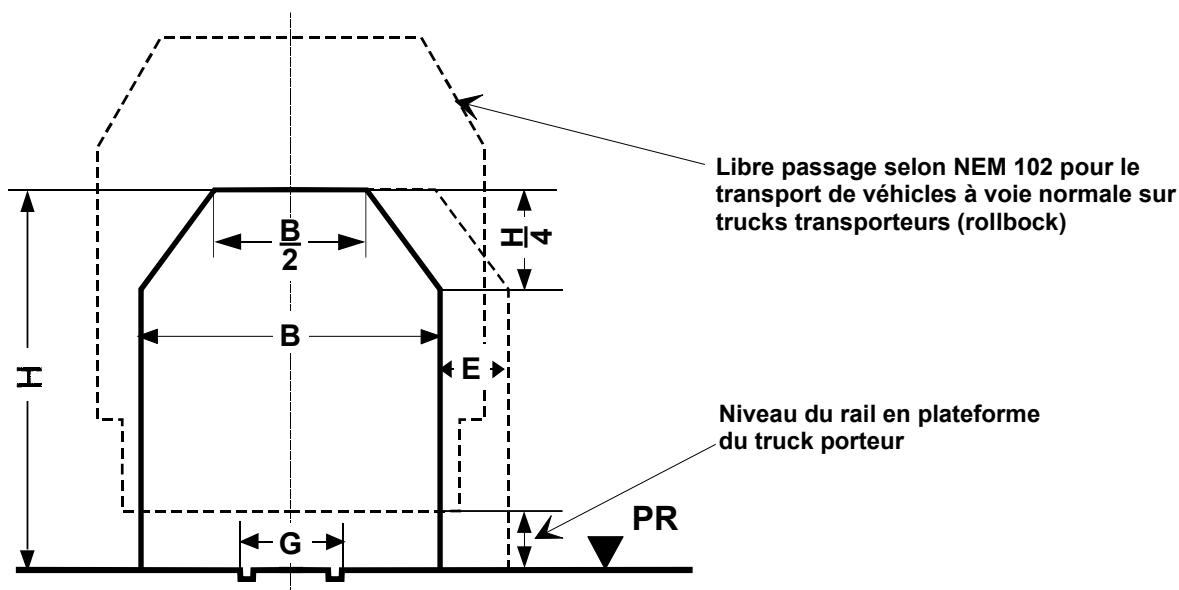


Tableau des cotes

Echelle	Ecartement	H	B		Echelle	Ecartement	H	B
Zm	4,5	19	16		Ne	4,5	24	20
Nm	6,5	26	22		TTe	6,5	32	26
TTm	9,0	34	28		H0e	9,0	46	36
H0m	12,0	48	38		Se	12,0	60	50
Sm	16,5	64	52		0e	16,5	86	70
0m	22,5	90	74		Ie	22,5	120	98
Im	32,0	126	104		Ile	32,0	170	138
Ilm	45,0	178	146					

Les cotes de largeur sont valables pour le libre passage en alignement.

En courbe, il faut appliquer vers l'extérieur et vers l'intérieur un demi-élargissement **E**, qui dépend du rayon de la courbe et du matériel en circulation.

Cette valeur **E** peut, soit être déterminée par des essais, soit être calculée à l'aide de la formule suivante :

$$E = R - \sqrt{R^2 - (A/2)^2}$$

dans laquelle :

E = Demi élargissement du gabarit de libre passage

R = rayon de la courbe

A = empattement rigide ou distance des pivots de bogies des véhicules les plus longs.

¹⁾ Voir NEM 010 pour les indices "m" et "e".